

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

---

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Nombres de Conseillers Municipaux présents : 12

Date de convocation : 19/03/2018

République Française

## **Commune de Montferrand**

Procès verbal de réunion

Séance du 22 mars 2018

L'an deux mil dix huit et le vingt deux du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes CASTOR Christelle, FAURE-CABANE Magali, Mrs BERNIER Jean-Paul, BONDOUI Régis, CLIMENT Jean-Marie, DARCOS Nicolas, PERALTA François, PRIZZON Charles, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusées : Mmes ANTONY Isabelle, GAIANI Anne,

Secrétaire de séance : Mr Régis QUINTA

**Point 1** : approbation compte administratif du budget principal M 14 de l'exercice 2017 Affectation du résultat - Sous la présidence de M. Jean-Paul Bernier, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit comme suit : Fonctionnement :

Dépenses : 410.792,50 € - Recettes : 559.516,44 € - Excédent de clôture : 148.723,94 € - Résultat antérieur reporté : 432.089,47 € - Résultat de clôture de l'exercice : 580.813,41 € / Investissement : Dépenses : 214.819,46 € - Recettes : 127.397,83 € - Résultat de l'exercice : 87.421,63 € - Résultat antérieur reporté : - 77.985,43 € - Restes à réaliser en dépenses : 37.380,00 € - Restes à réaliser en recettes : 32.177,00 € - Affectation en réserves (1068) : 170.610,06 € - Report en fonctionnement (R002) : 410.203,35 €. Adopté à l'unanimité.

**Point 2** : approbation compte administratif du budget eau/assainissement M49 de l'exercice 2017 -

Sous la présidence de M. Jean-Paul Bernier, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif du service eau/assainissement M49 de l'exercice 2017 qui s'établit comme suit : Fonctionnement : Dépenses : 37.049,48 € - Recettes : 54.233,82 € - Excédent de clôture : 17.184,34 € - Résultat antérieur reporté : 0,00 € - Résultat cumulé : 17.184,34 € / Investissement : Dépenses : 40.649,24 € - Recettes : 39.224,50 € - Résultat de l'exercice : 1.424,74 € - Résultat antérieur reporté : - 21.039,55 € - Restes à réaliser : 0,00 €. Adopté à l'unanimité.

**Point 3** : approbation compte administratif du budget lotissement du Barri Pitchou de l'exercice 2017. Affectation du résultat - Sous la présidence de M. Jean-Paul Bernier, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif du service eau/assainissement M49 de l'exercice 2017 qui s'établit comme suit : Fonctionnement : Dépenses : 0,48 € - Recettes : 100.000,00 € - Excédent de clôture : 99.999,52 € - Résultat antérieur

reporté : 0,00 € - Résultat cumulé : 99.999,52 € / Investissement : Dépenses : 50.000,00 € -  
Recettes : 0,00 € - Résultat de l'exercice : 50.000,00 € - Résultat antérieur reporté : - 9.182,39 € -  
Restes à réaliser : 0,00 € - Affectation en réserves (1068) : 59.182,39€ - Report en fonctionnement  
(R002) : 40.817,13 €. Adopté à l'unanimité

**Point 4** : approbation compte de gestion du budget M14 de l'exercice 2017 établi par Mme Jullien.  
Approuvé à l'unanimité.

**Point 5** : approbation compte de gestion du budget M49 de l'exercice 2017 établi par Mme Jullien.  
Approuvé à l'unanimité.

**Point 6** : approbation compte de gestion du budget du lotissement du Barri Pitchou de l'exercice  
2017 établi par Mme Jullien. Approuvé à l'unanimité.

**Point 7** : acquisition foncière pour élargissement voie publique au hameau des Metches Basses - Le  
bornage de la parcelle ZE 60, au hameau des Metches Basses, a mis en évidence un problème  
d'accès à la parcelle ZE 62 et de dangerosité liée à l'étroitesse de la voie publique. Le Conseil  
Municipal décide l'acquisition d'une partie de la parcelle ZE 60, environ 80 m<sup>2</sup>, auprès de Mme  
Mireille Sanchez pour la somme de 500 € (cinq cents Euros). Adopté à l'unanimité